

De la publicité dans le canton de Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **12 (1874)**

Heft 44

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182918>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

AVIS

Les nouveaux abonnés pour l'ANNÉE 1875 recevront le journal gratuitement d'ici au 31 décembre 1874.

Lausanne, 31 octobre 1874.

Les fastes du Casino

III

La construction du Casino commença en 1824. La liste des sociétaires a été placée dans l'intérieur du socle en marbre formant l'angle nord-est du bâtiment, ainsi qu'un annuaire de 1824 et plusieurs monnaies frappées au coin du canton. Le Casino, quoique peu élevé, est d'un charmant style, et constitue une des plus jolies constructions de notre ville. Le plan est de l'architecte Perregaux.

Les projets de la Société qui avait fondé le Casino ne se réalisèrent qu'en partie. Il ne fut pas donné suite à l'idée de créer un jardin botanique ; les terrains acquis furent revendus par parcelles à la commune qui devint aussi propriétaire du bâtiment, en 1848, pour le prix de 40,000 fr.

Dès l'origine, il y eut au Casino un café-restaurant tenu d'abord par un nommé Blanc, auquel succédèrent MM. Ronget, Pommaret et Widmer.

Le Casino a été, à diverses époques, le local des clubs et cercles politiques. Déjà en 1826, il abritait sous son toit le *Cercle du Grand Conseil*, dont l'histoire, peu connue de la génération actuelle, trouvera ici sa place.

En 1822, un député avait émis le vœu, au sein du Grand Conseil, qu'il fût établi à Lausanne un lieu de réunion pour les membres de ce corps pendant les sessions et dans les intervalles de celles-ci, afin que nos représentants fussent moins disséminés durant leur séjour au chef-lieu du canton et sachent où se rendre pour rencontrer les membres des autorités supérieures. — Le 8 mars 1823, le Conseil d'Etat, à qui cette proposition avait été renvoyée, décida la création du cercle demandé. Le loyer, l'ameublement, le salaire du concierge, l'éclairage et le chauffage pendant les sessions, furent mis à la charge de l'Etat. Pendant le reste de l'année, ces dépenses étaient supportées par les membres domiciliés à Lausanne.

Le premier local choisi fut un appartement de la maison Creux, place de la Palud, qui avait été occupé pendant un grand nombre d'années par le cercle de la Palud.

Le *Cercle du Grand Conseil* fut ouvert pour la session de mai, et un crédit de 2,400 fr. fut accordé à son comité pour subvenir aux dépenses de l'installation. On libéra cet établissement de l'impôt sur les boissons ainsi que de l'impôt sur les billards.

Le landamman Monod n'approuva guère cette nouvelle création ; il refusa de prendre part à la discussion du Conseil d'Etat relative au *Règlement du Cercle*, alléguant qu'il n'était point de la dignité de cette autorité de s'en occuper. Il protesta du reste contre l'exclusion du Cercle, pendant les sessions, des citoyens qui ne faisaient pas partie du Grand Conseil. « Créer un Cercle qui donne toute l'année aux membres du Grand Conseil un droit que n'ont pas les autres citoyens, disait-il, c'est attaquer les principes de la Constitution, qui n'a pas voulu, et avec raison, attribuer aux députés aucune prérogative, aucune distinction pendant les sessions. »

A l'expiration du bail avec M. Creux, à la Saint-Jean de 1826, ce propriétaire s'étant montré trop exigeant au sujet de réparations indispensables à faire au local, le bail ne fut pas renouvelé, et le Cercle fut transporté à l'entresol du Casino.

Le gouvernement issu de la révolution de 1830 s'occupa encore du Cercle, dans le but de le conserver et de le réinstaller de nouveau à la Palud, n° 2, afin qu'il fût placé plus au centre de la ville. Une convention éventuelle fut passée avec la commune et soumise ensuite au Grand Conseil, qui reçut à cette occasion une pétition de 65 citoyens de Vufflens-la-Ville, demandant la suppression du Cercle.

L'affaire fut renvoyée à une Commission qui prévisa pour le maintien de cet établissement. Le rapport de la Commission, vivement combattu par plusieurs députés, eut pour unique défenseur H. Druey. Malgré l'argumentation serrée de l'orateur, l'Assemblée vota la suppression du Cercle officiel ; le bail avec la Société du Casino fut résilié, et un cercle libre s'installa au *Lion-d'Or*.

De la Publicité dans le canton de Vaud.

La génération actuelle, qui peut assister aux séances du Grand Conseil et s'abonner pour une

somme minime au Bulletin de ses séances, auquel est encore annexé le compte-rendu de l'Administration; qui a vu la liberté de la presse poussée jusqu'à l'extrême limite; qui est, en un mot, saturée de publicité, peut se faire difficilement une idée de ce qu'était le canton sous ce rapport pendant la période antérieure à 1830, où la censure et le secret étaient exercés chez nous sur la plus large échelle.

La Constitution de 1814 portait, à l'article 13 : *Les séances du Grand Conseil ne sont pas publiques.*

La liberté de la presse fut cependant reconnue en principe dans la loi de 1822; mais cette loi avait à peine une année d'existence qu'on en suspendit l'exécution. Le concordat fédéral de 1829 et le décret du 1^{er} juin 1830, *sur le secret à observer dans les affaires d'Etat*, restreignirent encore la liberté de la presse.

Comme il est dit plus haut, les séances du Grand Conseil n'étaient pas publiques; on fut admis, plus tard, à la tribune moyennant une carte d'entrée qui se délivrait à l'Hôtel-de-Ville, où le public se pressait en foule. Mais la distribution de ces cartes étant livrée à l'arbitraire, il n'y avait jamais qu'un petit nombre de gens favorisés qui pussent en obtenir. Les députés en avaient en poche pour les amis et les préférés.

On raconte qu'un bon vieux concierge, placé à la porte du Grand Conseil pour recevoir ces cartes, les contrôlait minutieusement et examinait scrupuleusement les figures afin de repousser tout ce qui lui paraissait suspect : « Vous avez de la chance de pouvoir entrer aujourd'hui, disait-il à quelques-uns d'un air important, car nous nous ajournons de main. »

Ce mot rappelle celui de l'huissier du Conseil d'Etat qui, après avoir écouté les nombreux solliciteurs qui montaient chaque jour au château, leur disait : « Soyez tranquille, moi et Druey, nous arrangerons cela ! »

Malgré les entraves dont nous avons parlé, la publicité gagnait peu à peu du terrain, au déplaisir de ses adversaires; on faisait publier à Genève ce qu'on ne pouvait publier dans le canton de Vaud, et comme on ne pouvait interdire les journaux genevois, on pensa qu'il était préférable de laisser quelque liberté aux nôtres. Ce fut dans ces circonstances que fut fondé le *Nouvelliste Vaudois*, édité par le libraire Henri Fischer, appartenant au parti libéral (1).

Parmi les collaborateurs du *Nouvelliste*, on remarquait entre autres MM. F.-C. La Harpe, le professeur Monnard, le général Guiguer, l'avocat Jayet, le greffier Rouge, et Clavel de Brenles. Ces hommes de talent soulevèrent dans ce journal des questions d'intérêt public, et demandèrent avec instance la publicité des débats législatifs. Les résumés qu'en donnait la *Feuille du canton de Vaud* ne suffisaient plus; on voulait un *compte-rendu animé, fidèle et complet* des délibérations du Grand Conseil.

(1) Sous la période helvétique, il y avait eu déjà un *Nouvelliste Vaudois*, édité par M. Fischer père.

En 1829, Clavel publia dans le *Nouvelliste* la discussion relative à sa motion constitutionnelle. L'année suivante, Monnard rédigea pour ce journal le Bulletin des séances, et M. Druey en fit autant pour la *Gazette de Lausanne*. Le travail de M. Monnard a été réuni plus tard en un volume qui est le premier de la collection des Bulletins du Grand Conseil. — Une interruption a eu lieu en 1831, nous ne savons pourquoi.

Il y eut encore bien des hésitations, bien des obstacles à surmonter, avant d'arriver à la publicité complète des débats du Corps législatif; de longues discussions eurent lieu à ce sujet dans le sein du Grand Conseil, et il est curieux de voir aujourd'hui les diverses opinions qui y furent émises.

Le landamman Clavel convenait qu'il était bien que ses concitoyens connussent ce que faisaient leurs représentants, « mais, disait-il, ces représentants qui parlent aujourd'hui sans crainte comme sans art, » craindraient, si l'on établissait un sténographe, » d'être livrés à la malignité du public. »

M. Jayet envisageait la publicité proposée comme impossible dans son exécution : « Trouverons-nous » un sténographe dans ce pays? Non, il en faudrait » faire venir un de Paris. Puis, avons-nous d'assez » bons improvisateurs pour que leurs discours sup- » portent l'impression littérale?... »

» Qui se hasarderait de parler ici, quand il saura » que ses paroles seront présentées sous une face » qui, tout au moins, n'est pas la vérité; qu'un mot » échappé sera souligné et critiqué par des journaux » malins? De là, la timidité de la tribune, l'absence » de ces discours vaudois, nés du cœur, inspirés » par un sens droit, et qui allaient droit aux choses » parce qu'on méprisait les entourages. Le moment » des phrases et le triomphe des phrasiers doit ces- » ser; un bon sens simple doit remplacer les misé- » rables artifices de la rhétorique. »

Ami de la publicité, le landamman Monod s'écrie qu'il ne craint pas plus de parler devant tout le canton que devant le Grand Conseil. « Le ridicule, » dit-il, ne fait aucun effet sur moi; je m'oublie » pour ne penser qu'à la chose publique. Que sont » les intérêts personnels à côté des intérêts publics? » Si nous ne savons pas avoir des mœurs républi- » caines, cessons d'être républicains! »

Ils sont malheureusement trop rares aujourd'hui les hommes qui parlent et pensent comme cela.

Enfin un projet de Règlement relatif au mode de publication des délibérations du Grand Conseil fut adopté, après une laborieuse discussion, dans la session de mai 1829, et cette publicité fut définitivement acquise et régularisée, en 1830, par l'institution d'un sténographe payé par l'Etat.

L'adoption du Règlement susmentionné rencontra encore une très vive opposition de la part de quelques députés. « Je respecte, disait un d'entre eux, » le principe adopté; mais quand je pense aux effets » de cette publicité!... Du reste, une indemnité au » rédacteur du Bulletin me répugne; c'est bien » assez que nous permettions de planter au milieu

» de nous l'arbre fatal de la publicité, sans que nous
 » prenions encore soin de l'arroser. Pour moi, je
 » dispense le rédacteur de son Bulletin ; je ne le lirai
 » jamais ; depuis trente ans, je ne lis plus de jour-
 » naux. Il aura d'ailleurs bien assez d'abonnés sans
 » que nous le payions. »

Le bateau à vapeur du lac de Genève.

I

Robert Maneval, jeune habitant de Genève, avait formé le plan d'un ouvrage sur la vallée du lac Léman. Il voulait déterminer l'état de cette contrée dans les temps anciens ; mœurs, histoire, gouvernement, il comptait tout embrasser dans ses recherches. Je laisse à penser s'il était question dans cet ouvrage, des Romains, des Allobroges, de Jules César et du second royaume de Bourgogne, et si l'auteur négligeait de parler de la chute du mont Tauredunum, maintenant le Boveret, racontée par Grégoire de Tours et par Marius, évêque de Lausanne. Robert ne s'en tenait pas au travail de cabinet ; il était allé sur les lieux mêmes. En parcourant le pays, il le dépouillait de ce qu'il avait de moderne, pour n'y voir que les monuments du moyen âge ; il abattait par la pensée, ces ponts, ces chaussées, ces belles habitations qui le couvrent, et il les remplaçait par des rochers, des forêts et des tours féodales. Souvent même, en traversant les rues d'une ville, il s'arrêtait avec respect devant un vieux meuble exposé en vente ; il le dégagait des taches et de la poussière qui le ternissaient, il le remplaçait, avec toute sa fraîcheur et son éclat, dans les demeures qu'il avait rêvées, au milieu des scènes et des personnages des temps passés. Dans sa course, Robert pensait quelquefois aux de Saussure, aux Humboldt, que leurs voyages ont immortalisés, aux Gibbon et aux autres savants que leurs travaux font vivre dans la postérité. Certainement, il n'avait pas la prétention de les égaler, et cependant il ne pouvait s'empêcher de penser qu'une fois ils avaient été, comme lui, jeunes et ignorés du monde.

Le projet de Robert était honorable, patriotique même ; sans doute il eût pu donner à son temps un emploi d'une utilité plus immédiate, en prenant un état ; mais sa position ne le lui rendait pas nécessaire, et on devait lui savoir gré de ne pas rester oisif. L'entrain de la jeunesse, l'assurance que donne l'inexpérience des difficultés et des échecs, la considération que son désir de devenir une fois un savant, lui donnait déjà à ses propres yeux, entouraient de fleurs la carrière qu'il voyait devant lui, occupaient tous ses moments et remplissaient sa vie.

Il s'était détourné du théâtre de ses recherches pour aller voir un ancien camarade de collège, pasteur suffragant dans les montagnes qui dominent Villeneuve, et il avait passé deux jours avec lui dans une intimité que rien n'avait troublée. C'était un jeune ecclésiastique d'esprit et de talent, qui aurait pu aussi se livrer à des recherches et à des ouvrages littéraires, mais qui en était détourné par les occupations bienfaisantes et les devoirs journaliers de sa vocation. Robert lui fit parler de son plan et des notes qu'il avait recueillies. Après avoir parlé longuement avec beaucoup de vivacité, il se tut, attendant le jugement qu'allait prononcer son ami.

« C'est un ouvrage utile que tu entreprends, Robert, dit le jeune pasteur, après un moment de silence ; il te fournira une occupation intéressante et agréable. Cependant.... eh bien ! je crains qu'il ne soit un peu sérieux pour ceux auxquels tu le destines.

— Mais ne seront-ils pas curieux de savoir ce qu'était leur pays, il y a quatre ou cinq siècles, et de connaître les mœurs de leurs ancêtres ?

— Je crois qu'ils mettent beaucoup moins d'intérêt au passé qu'au présent, qui, dans ce moment-ci, marche si vite ; les gros ouvrages d'érudition ne sont plus de mode ; on n'a pas le temps de les lire, à peine peut-on suivre les événements du jour. Je voudrais que tu donnasses à ton livre une

forme plus animée, que tu y introduisisses des scènes, des événements, des interlocuteurs, que tu misses tout en action ; c'est un conseil que je te donne ; quant à la manière de l'écouter, je ne m'en charge point ; tu le sais,

La critique est aisée, et l'art est difficile. »

En y réfléchissant, Robert avait approuvé le conseil de son ami ; il n'avait plus pensé qu'à des incidents et à des situations intéressantes. Porté doucement par le bateau à vapeur qui le conduisait à Genève, il s'entourait de bannières et de vieilles armures, d'écuyers, de religieuses, de nains, cortège obligé des scènes du moyen âge. Il trouvait assez facilement les personnes qu'il fallait mettre en action ; mais il lui fallait encore une jeune fille, simple, naïve, avec la physionomie, le caractère, les vêtements du XIII^e ou du XIV^e siècle. Il aurait pu, comme tant d'autres écrivains, faire paraître une jeune châtelaine avec des yeux bleus et des cheveux blonds, flottant au gré des vents ; mais ces tableaux usés n'avaient pas assez pour lui le caractère de la réalité ; une personne aussi importante que l'héroïne méritait d'être étudiée d'après la nature. Ainsi un peintre habile peut créer d'imagination les objets accessoires, laisser même à sa fantaisie le choix des êtres secondaires de son tableau ; mais l'attitude, l'expression du personnage principal, sont toujours le résultat de l'observation et de longues études. Robert voulait un être réel qui l'inspirât, auquel, vu la différence des temps, il pourrait changer quelque chose, mais qui lui servit de modèle. C'est donc à l'examen des jeunes femmes de sa connaissance qu'il se livrait, assis sur le pont du bateau, les passant successivement en revue. Et d'abord, sa cousine Juliette ? Certainement elle était d'une figure agréable, elle ne manquait ni d'esprit ni de naturel ; et cependant, elle ne répondait pas complètement à l'idéal qu'il se faisait. Peut-être la grande intimité qui régnait entre le cousin et la cousine n'était-elle pas favorable au coloris poétique. Et Mlle A. et Mlle B., toutes deux jeunes et jolies ? Mais il y avait chez elles quelque chose de trop moderne. Non, non, ce n'était pas encore ce qu'il fallait.

Dans ce moment on atteignait le port de Rolle, la cloche de la proue avertissait les passagers de se préparer, et on voyait les petits bateaux chargés de voyageurs se détacher du rivage.

Une heure avant ce moment, Mlle Henriette de Lucens était dans une maison de campagne, à deux lieues de la ville de Rolle, attendant que son cousin Alexandre la conduisit au bateau à vapeur, qui devait la mener à Nyon où elle retrouverait son père. On était encore autour de la table, mais le déjeuner était fini ; déjà les convives portaient des regards inquiets sur Alexandre qui ne faisait aucun préparatif de départ ; les gens prudents tiraient leur montre, calculaient l'heure de l'arrivée du bateau, et conseillaient au jeune homme de se mettre en route. Mais celui-ci, plein de confiance dans la vitesse de ses chevaux qu'il aimait à vanter, écoutait avec distraction, prenant l'air le plus insouciant, le plus sûr de son fait, et commençait avec son voisin une conversation qui paraissait l'occuper uniquement. On souriait ; on murmurait « ils n'arriveront pas ; » lorsque Mlle de Lucens, frappée de ce qu'elle entendait, se lève et vient timidement dire à Alexandre qu'elle croyait le moment venu de partir, et qu'un retard pourrait inquiéter son père. Celui-ci répond qu'il est aux ordres de sa cousine, et il fait avancer ses chevaux qui, attelés depuis longtemps, donnaient des signes d'impatience. La société réunie accompagne ceux qui partent de ses plaisanteries. « Nous ne serons pas longtemps, leur dit-on, sans vous revoir ; vous nous trouverez dans le bois, où nous vous attendons. »

Alexandre levait son fouet. « Attendez un instant, » s'écrie sa compagne, j'ai oublié mon châle, il est dans le salon ; mais non, nous n'avons pas le temps, c'est inutile, partons, partons. — Impossible, ma chère cousine. Vous exposerez-vous à prendre froid sur le lac ? Jacques, vite le châle de mademoiselle. » Jacques s'élance, mais il rapporte un châle bleu, c'était un blanc à palmes qu'il fallait. « Qu'importe ? » dit Henriette, je n'en ai pas besoin. » Alexandre proteste qu'il